



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION



CFPPA de Tours-Fondettes agrocampus

Tarifs :
nous consulter
Prise en charge
possible
par votre OPCA

Nos formations longues



BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'ENTREPRISE AGRICOLE

du 10 Septembre 2018 au 19 Juin 2019 - Fondettes



« Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre - Val de Loire et par l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen - Initiative pour l'Emploi des Jeunes (FSE-IEJ) »

OBJECTIFS

Le brevet professionnel Responsable d'Entreprise Agricole forme des Exploitants Agricoles, des conjoints d'exploitants, des associés ou régisseurs salariés d'exploitation dans le domaine de l'élevage, des grandes cultures et du maraîchage biologique.

Pour un projet d'installation, il faut se rapprocher de la Chambre d'Agriculture de son département (Point Accueil Installation PIA) pour valider son Plan de Professionnalisation Personnalisé (PPP) et ainsi obtenir la Capacité Professionnelle.

ARCHITECTURE PAR MODULES DU BP REA

Capacités	Contenu	Horaire
Domaine Professionnel		
C1 : Se situer en tant que professionnel	Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant Se positionner dans les différents types d'agriculture, leur histoire, leurs fondements, leur organisation	80
C2 : Piloter le système de production	Réguler l'activité au regard de la stratégie, des opportunités, des événements Gérer le travail	112
C3 : Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	Combiner les différentes activités liées aux productions Mettre en oeuvre les opérations liées à la conduite des productions	320
C4 : Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	Porter un diagnostic sur les résultats de l'entreprise à l'aide d'indicateurs technico-économiques et financiers Réaliser des choix pour l'entreprise en matière de situation fiscale et juridique	265
C5 : Valoriser les produits ou services de l'entreprise	Commercialiser un produit ou un service Négocier dans le cadre d'un contrat ou d'un projet collectif	48
C6 : Transformation, services ou production	Cultures sous abris (maraîchage)	105
C7 : Transformation, services ou production	Mise en place d'une activité d'accueil pédagogique	70

CFPPA Tours-Fondettes agrocampus - La plaine - 37230 Fondettes - 02 47 42 02 47

Tours-Fondettes agrocampus

Votre contact formation professionnelle continue : Marie-Françoise MAILLET

marie.maillet@educagri.fr - www.tours-fondettes.educagri.fr



POSITIONNEMENT

Cette formation s'adresse aux Demandeurs d'Emplois inscrits à Pôle Emploi et ayant leur projet de formation validé par leurs référents, aux salariés d'entreprise ou autres publics souhaitant effectuer une reconversion professionnelle et pouvant justifier par production d'un document écrit d'un diplôme de niveau V au minimum et d'un an d'expérience professionnelle à temps plein dans n'importe quel domaine. Si le candidat n'a pas de diplôme, il devra justifier de 3 ans d'expérience professionnelle à temps plein dans n'importe quel domaine.

EXAMEN

Le diplôme de niveau IV est délivré par le Ministère de l'Agriculture après obtention de la totalité des Unités Capitalisables et des UCARES, validés lors d'un jury permanent composé de formateurs techniques et de professionnels du paysage. Les épreuves sont obligatoirement organisées en Situations Professionnelles (SPE).

En cas d'échec à une des Capacités, possibilité de la repasser pendant une durée de 5ans. Passé ce délai, le bénéfice des unités acquises est alors annulé.

Capacités	Contenu	SPE	
Enseignement Professionnel	1	Se situer en tant que professionnel	Oui
	2	Piloter le système de production	Oui
	3	Conduire le processus de production dans l'agroécosystème	Oui
	4	Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise	Oui
	5	Valoriser les produits ou services de l'entreprise	Oui
	6	Cultures sous abris (maraîchage)	Oui
	7	Mise en place d'une activité d'accueil pédagogique	Oui

STAGES

Partie intégrante de la formation, les stages en milieu professionnel d'une durée de 9 semaines sont obligatoires.

DEBOUCHES ET POURSUITE D'ETUDE

Insertion professionnelle :

- Création de sa propre activité en Elevage, grandes cultures, maraîchage biologique
- Gérance d'une exploitation agricole
- Salarié agricole avec responsabilité

RESULTATS DE L'ETABLISSEMENT

2015 : 100 %
2016 : 100%
2017 : 98%

